

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1156 portant institution d'une taxe sur les tabacs et alcools.

n° 1156

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 novembre 1950

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1950

Date du numéro
31 décembre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française desomalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret, du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif à la Côte française des iSomalis, notammentu son article , paragraphe 1

Vula délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 27 octobre 1950 instituant une taxe sur les tabacs et les alcools

Le Conseil privé, consulté le 17 novembre 1950 ; Sous réserve de l'approbation ministérielle;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est renduexécutoire à compter du 1er janvier 1951 la délibération susvisée et ci-annexée du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 27 octobre 1950 instituant une taxe sur les tabacs et les alcools. Art. 2. —Le trésorier-payeur et le chef du service des contributions directes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui serti publié au Journal officiel de la Côte française des Somalis

Le Gouverneur
N.

SADOUL